



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

RÉSOLUTION DE L'AOMF sur les droits de l'enfant 23 octobre 2012

Nous, membres de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie,

Réunis à Tirana les 23 et 24 octobre 2012 à la rencontre sur les droits de l'enfant ;

Rappelant l'importance des Principes de Paris concernant le statut des Institutions nationales, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 48/134 du 20 décembre 1993 et la Résolution n°A/65/340 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 21 décembre 2010 mettant en avant le rôle de l'Ombudsman, et du Médiateur dans la promotion et la protection des droits humains ;

Rappelant la Convention internationale relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989 et notamment le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant établi dans son article 3 ;

Rappelant la Résolution sur les droits de l'enfant adoptée par le XII^e sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones tenu à Québec en 2008 ;

Convaincus que les Médiateurs et Ombudsmans jouent un rôle important dans la protection des droits et libertés fondamentales et qu'ils doivent se saisir des questions de protection des mineurs ;

Appelons à l'élargissement des compétences des Médiateurs et Ombudsmans concernant la protection et la promotion des droits de l'enfant et au renforcement de leurs pouvoirs et moyens d'actions dans ce domaine ;

Appelons à la mise en place, dans les pays n'en disposant pas encore, de mécanismes indépendants de suivi de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et notamment d'institutions de Médiateur, Ombudsman ou Défenseur des enfants ;

Appelons au renforcement de la coopération entre Ombudsmans et Médiateurs en matière de protection et promotion des droits de l'enfant ;

Appelons les Etats à prendre les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires à la mise en œuvre des droits reconnus dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.